

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-001281

Optique *163462* Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *578* Société : *National*

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : *BOUDEHDI Nourredine*

Date de naissance : *19/01/1970*

Adresse : *avenue 1 Rue 6n, 45 Marrakech*

Tél. : *0522210889* Total des frais engagés : *62,70* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : *19 Mai 2023*

Nom et prénom du malade : *SABIR HALIMA* Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Parcier*

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

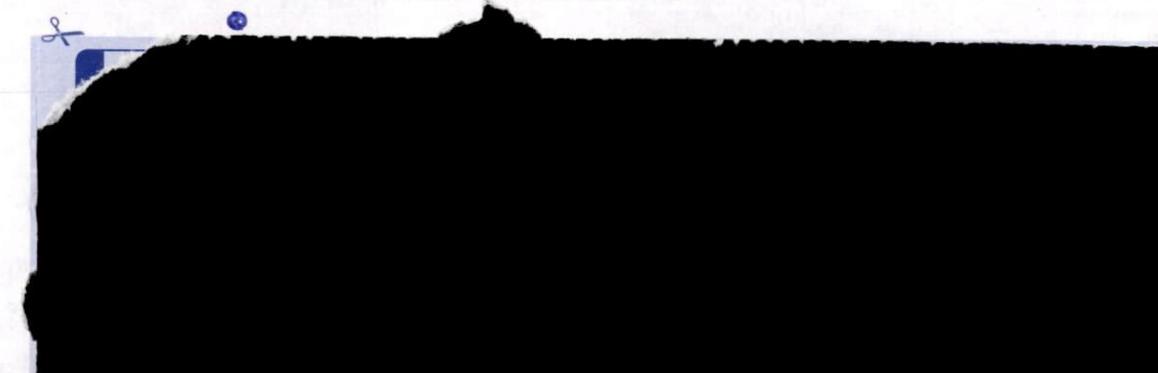
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *02 JUIN 2023* Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : *R ACCHEIL BOUZAACHANE*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9 Mai 2023	3		C	Professeur Mohamed NEUROLOGISTE Rond Point Ter. Marjane 223 00 32 Kaby 06 61 14 51002167003000058 F: 15172753

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE MOUHSSINE Leila 34, Av. 2 Mars P.C.D 10000 Casablanca Tel. 0524 22 10 00	19/5/23	69,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

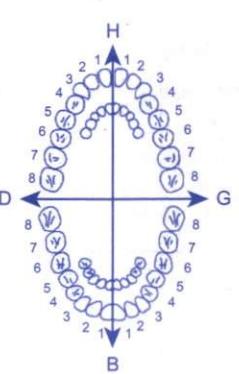
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur Mohamed Boucetta
Neurochirurgien

Ex Professeur à la faculté de Médecine
Neurochirurgien Diplômé du Val de Grâce Paris
Assistant de Chirurgie Générale
D.E.M. Dommage Corporel
D.U. Technique Micro-Chirurgicales
D.U. Electroencéphalologie Clinique
Ex Chef du Service de Neurochirurgie
Hôpital Militaire d'instruction Mohammed V - Rabat
Ex Chef du Service de Neurochirurgie
CHU Ibn Rochd - Casablanca



الأستاذ محمد بوستة
أخصائي في جراحة الدماغ والأعصاب
أستاذ التعليم العالي في جراحة الدماغ والأعصاب (سابقا)
رئيس قسم جراحة الدماغ (سابقا)
بالمستشفى العسكري الدراسي
محمد الخامس - بالرباط
رئيس قسم جراحة الدماغ (سابقا)
بالمؤتمر الجامعي ابن رشد - الدار البيضاء

19 Mai 2023

Sobir Molims

20/9/2023 CocitD3: ASIR Son
vitD Bon 200000 : une dose.
62,70 (SV) moins x 3 mois

Professeur Mohamed BOUCETTA
NEUROCHIRURGIEN
Rond point de l'Indépendance
2ème Etage - 1000 Casablanca
Tél: 0522 23 00 23 - 06 61 14 866
ICE: 002167003000058
I.F: 15172753

PHARMACIE MOUHSSINE
MOUHSSINE Leila
834, AV. 2 Mars P'tit Bourg El Inara /
Casablanca Tel. 05 22 21 09 76

ZENITH Pharma
AMM N° 171/16 DMP/21/NNPR
6 118 00 1272228
PPV: 20,90 DH

ZENITH Pharma
AMM N° 171/16 DMP/21/NNPR
6 118 00 1272228
PPV: 20,90 DH

ZENITH Pharma
AMM N° 171/16 DMP/21/NNPR
6 118 00 1272228
PPV: 20,90 DH

إقامة بنبر الطابق الثاني شارع ستاندال (ساحة الطاك المعاييف) الدار البيضاء.

Résidence Benber Escalier C, 2^{ème} étage - Bd. Stendhal Maârif - Casablanca - Patente : 36378062

📞 05 22 23 00 36 ☎ 06 61 14 18 68 📩 E-mail : prboucetta@gmail.com